5

DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 22 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle socioculturelle de la commune du Monteil, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents: Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Eric MOULIER, Franck BROQUIN (Saignes), Françoise GILLES (Sauvat), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Alain DELAGE, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Clotilde JUILLARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Joëlle NOËL (Trémouille) à Eric MOULIER (Saignes), Patrick BORNET (Champagnac) à Jean-Pierre GALEYRAND (Champagnac), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Catherine BARRIER (Saignes) à Franck BROQUIN (Saignes)

Secrétaire de séance : Jean-Michel HOJAK

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 24

Nombre de votants : 29

Date de la convocation : 13 Juillet 2021

20210722018DE

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BUREAU A LA PEPINIERE D'ENTREPRISES

Il s'agit pour le Conseil d'autoriser le Président à signer une convention de mise à disposition d'un bureau avec l'entrepreneur Jean-Claude COMBE, menuisier pour un bureau de la pépinière d'entreprises pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2021 pour un loyer mensuel de 129 € HT.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer une convention de mise à disposition d'un bureau avec l'entrepreneur Jean-Claude COMBE, menuisier pour un bureau de la pépinière d'entreprises pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2021.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 22 juillet 2021

Pour extrait Le Président

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le

Affichée ou notifiée le

Document certifi

Le Président, N

RF

Sous-préfecture de Mauriac

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à Date de reception de l'AR: 27/07/2021 நூழந்து சிரு நூதியதிழ்து ஆரு ஒரு ஒரு ஒரு நூற்ற sous-préfecture.